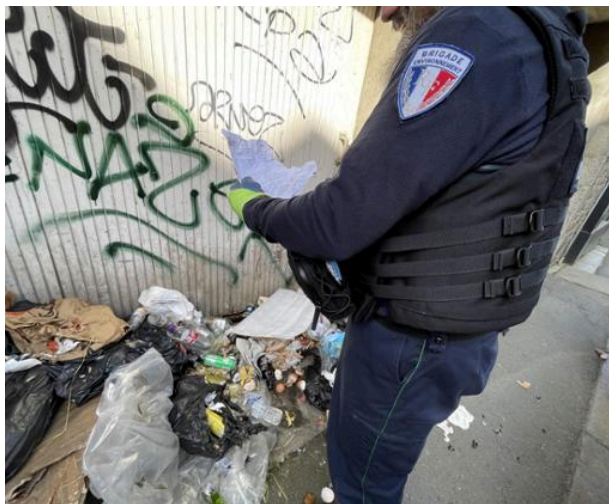


Dépôts sauvages de déchets : l'Agglo fait appel au privé



Saint-Brieuc Armor agglomération veut trouver un prestataire privé pour collecter les sacs au sol et déchets en vrac au pied des points d'apport volontaire à Saint-Brieuc et à Ploufragan.

Archives Ouest-France

« **Il s'agit d'une opération temporaire.** » Saint-Brieuc Armor agglomération annonce, dans un communiqué, avoir lancé une consultation « **pour faire appel à une prestation de collecte des sacs au sol et déchets en vrac au pied des points d'apport volontaire** », à Saint-Brieuc et à Ploufragan.

La problématique est récurrente et crispe les habitants. Pour rappel, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) est en cours de déploiement.

Des actions de sensibilisation

En parallèle, l'Agglo veut travailler sur « **la sensibilisation et l'acculturation à ces changements de pratique, à savoir des points d'apport volontaire avec ouverture par badge. Cette prestation sera assurée et répartie financièrement entre [le bailleur social] Terres d'Armor habitat, la Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor agglomération. Cette prestation entre dans l'économie générale de la mise en place de la TEOMi. [...] Il n'y aura donc aucun surcoût pour le budget de la collecte** » .

Pour l'Agglo, « **le recours à un prestataire privé n'est pas un aveu d'échec pour la tarification incitative** », puisque « **l'augmentation de dépôts sauvages,**

dans certains contextes urbains, est un constat général de tout territoire passant à l'incitatif » .